

Colmar, le 18 décembre 2014



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haut-Rhin



L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'éducation nationale du Haut-Rhin,

à

Monsieur le président de l'université de
Strasbourg,
Monsieur le directeur de l'ESPE,
Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale,
Mesdames et messieurs les directeurs
pédagogiques des établissements spécialisés,
Mesdames et messieurs les directeurs adjoints de
SEGPA
s/c de madame ou monsieur le principal,
Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles
élémentaires et préélémentaires
**Pour communication aux enseignants de leur
établissement (y compris ceux
momentanément en congé)**

Division
du 1^{er} degré

**Objet : Premier appel à candidatures : postes à exigence particulière -
Rentrée 2015**

Bureau de la gestion
collective

**Cet appel à candidatures est uniquement réservé aux enseignants
titulaires d'un poste à profil**

Dossier suivi par
Aline MARECHAL

Implantation
Cité administrative
Bâtiment D
3, rue Fleischhauer
Colmar
Téléphone
03 89 24 86 65
Fax
03 89 24 81 36
Mél.

i68d1@ac-strasbourg.fr

Adresse postale
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
du Haut-Rhin
B.P.70 548
68021 Colmar cedex

Les appels à candidatures sont effectués uniquement sur des postes vacants. Il est donc inutile d'envoyer sa candidature à un poste qui n'apparaîtrait pas sur la liste ci-dessous.

Les postes considérés comme vacants sont ceux libérés suite aux départs à la retraite, ainsi que les postes occupés par un enseignant à titre provisoire ou en affectation à l'année.

Ces postes sont proposés **exclusivement aux personnes titulaires, exerçant déjà sur un poste à profil similaire à celui déclaré vacant et pour lequel elles postulent.**

Les enseignants non titulaires d'un poste à profil, et souhaitant faire acte de candidature, sont priés d'attendre le deuxième appel à candidature qui aura lieu en janvier (voir la circulaire N° 410/AM qui explic ite la procédure de recrutement sur les postes à exigence particulière).

Si deux enseignants titulaires postulent au même poste, priorité sera donnée à celui qui possède le barème le plus élevé.

La nomination sur ces postes se fera à titre définitif, sous réserve que le candidat dispose des titres requis.

Exception : lors de cette première phase aucun poste de direction d'école relevant des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) n'est considéré comme vacant. Les enseignants qui souhaitent postuler à un poste de direction d'école REP ou REP+ doivent, si leur dossier a été retenu, obligatoirement passer devant une commission d'entretien lors de la seconde phase de recrutement.

Les postes vacants

➤ Enseignant référente, rattachée au collège Joliot-Curie de Wittenheim : 1 poste

Ce poste est placé sous la responsabilité de l'IEN ASH. Pour information, on se reportera aux secteurs d'exercice sur le site de l'ASH du Haut-Rhin : <http://www.circ-ien-colmar-ash.ac-strasbourg.fr/spip.php?article7>

L'exercice de la fonction d'enseignant référent suppose certaines disponibilités et des capacités de coordination et d'organisation ; les enseignants nommés sur ces postes seront en effet chargés de suivre la scolarité des élèves handicapés et d'entretenir des contacts réguliers avec les établissements scolaires ou spécialisés, avec les familles et des partenaires.

Ils devront assurer la cohérence et la mise en œuvre des parcours de formation de la maternelle au lycée pour les élèves pour lesquels ils seront désignés référents. Ils seront amenés à élaborer des projets personnalisés de scolarisation.

Ils apporteront ainsi leur concours, avec l'équipe de suivi de scolarisation, aux travaux de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (MDPH).

➤ SEGPA dans un réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+) : 10 postes

- Collège Molière de Colmar : 2 postes
- Collège Villon de Mulhouse : 1 poste
- Collège Jean Macé de Mulhouse : 2 postes
- Collège Kennedy de Mulhouse : 2 postes
- Collège Saint-Exupéry Mulhouse : 3 postes

Pour ces postes spécialisés, priorité sera donnée aux candidats en possession du CAPSAIS ou du CAPA-SH. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame FORGET, I.E.N. A.S.H., 20 rue de Castelnuau, B.P. 70548, 68021 COLMAR Cedex ☎ 03.89.21.63.20.

➤ Maison départementale des personnes handicapées, Colmar : 1 poste d'instructeur

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame FORGET, I.E.N. A.S.H., 20 rue de Castelnuau, B.P. 70548, 68021 COLMAR Cedex ☎ 03.89.21.63.20.

➤ Coordinateur de l'unité d'enseignement dans les établissements médico-sociaux : 3 postes

- IME Les papillons blancs à Dannemarie
- IME Bartenheim
- IME Saint Joseph à Colmar

La coordination de l'Unité d'Enseignement dans les établissements médico-sociaux est confiée à professeur des écoles titulaire du CAPSAIS ou CAPA-SH inscrit sur la liste académique des directeurs des établissements spécialisés (inscription annuelle, jury académique). Elle s'exerce dans le cadre du fonctionnement global de l'établissement. Le coordonnateur est ainsi placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement.

Le coordonnateur pédagogique met en œuvre de façon concertée le volet pédagogique du Projet Personnalisé de Scolarisation de chaque élève accueilli dans l'Unité d'Enseignement.

Des contraintes de service particulières peuvent être liées au fonctionnement de l'établissement, il est vivement conseillé de prendre contact avec la direction de l'établissement.

Pour être nommé(e) à titre définitif sur un tel poste, il faut :

- être titulaire soit du CAEI, soit du CAPSAIS, soit du CAPA-SH,
- être inscrit(e) sur la liste d'aptitude établie annuellement.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame FORGET, I.E.N. A.S.H., 20 rue de Castelnuau, B.P. 70548, 68021 COLMAR Cedex ☎ 03.89.21.63.20.

➤ Classe relais : 2 postes

- Collège Anne Franck ILLZACH (atelier relais)
- Lycée Louis Armand MULHOUSE (classe relais)

Ces postes conviennent à des enseignants spécialisés, titulaires du CAPSAIS, du CAEI ou du CAPA-SH, quelle que soit l'option.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame FORGET, IEN A.S.H., 20 rue de Castelnuau, B.P. 70548, 68021 COLMAR Cedex - Tél. : 03 89 21 63 20.

➤ **Conseillers pédagogiques**

Conseiller pédagogique généraliste : 1 poste

- Auprès de Mr l' IEN de COLMAR
- Auprès de Mme l' IEN d'ANDOLSHEIM

Conseiller pédagogique Langues Vivantes : 5 postes

- Auprès de Mr l' IEN de COLMAR
- Auprès de Mme l' IEN de RIEDISHEIM
- Auprès de M. l' IEN de MULHOUSE 1
- Auprès de Mme l' IEN de WITTENHEIM
- Auprès de Mr l' IEN de WINTZENHEIM

Conseiller pédagogique EPS : 4 postes

- Auprès de Mme l' IEN de MULHOUSE 1
- Auprès de Mme l' IEN de SAINT LOUIS
- Auprès de M. l' IEN d'INGERSHEIM
- Auprès de Mme l' IEN de THANN

Pour être nommé à titre définitif sur un tel poste, il faut être titulaire du CAFIPEMF.

Fonctions à exercer :

- accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, les aider et les conseiller
- apporter son soutien aux candidats au CAFIPEMF et CAPA-SH
- apporter son aide aux équipes enseignantes (projets d'écoles, contrats de réussite..)
- seconder l' IEN dans son rôle d'information
- assurer des missions pédagogiques
- procéder à des actions d'évaluation
- mettre en œuvre des partenariats

Compétences demandées :

- bonne connaissance de l'institution scolaire, capacité d'analyse et de réflexion
- aptitude à travailler en équipe
- sens de l'écoute et du dialogue
- aptitude à hiérarchiser les tâches
- aptitude à organiser, planifier
- bonne maîtrise de l'outil informatique
- disponibilité

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter les inspecteurs des circonscriptions concernées.

➤ **Direction entièrement déchargée EEPU Marcel Pagnol Huningue SAINT LOUIS**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame SCHAEFFER, IEN SAINT LOUIS – Tél. 03.89.89.82.20.

Pour être nommé à titre définitif sur un tel poste, il faut être titulaire de la liste d'aptitude de directeur d'école de 2 classes et plus.

➤ **Classe passerelle EMPU Furstenberger MULHOUSE 3**

Accueil des enfants de deux ans. L'enseignant(e) travaillera en partenariat avec une éducatrice de jeunes enfants pendant le temps d'accueil.

Projets particuliers avec les parents.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame GENTILHOMME, IEN Illfurth et chargée de mission enseignement maternelle – Tél. 03.89.68.05.78.

➤ **Unité pédagogique d'élèves arrivants allophones (UPE2A)**

- EEPU Ernest Widemann à Saint-Louis - SAINT LOUIS
- EEPU Nordfeld MULHOUSE 2
- EPPU Groupe scolaire La Fontaine MULHOUSE1
- EPPU Groupe scolaire Brossolette MULHOUSE 2 (pour exercice au collège de Bourtzwiller).

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Monsieur KOZLIK, IEN Mulhouse 3- Tél. 03..89.33.31.82.

➤ **Dispositif « plus de maîtres que de classes » : EEPU Henri Matisse MULHOUSE 1**

Le maître supplémentaire vient en appui de ses collègues dans la classe dans le cadre d'un projet d'école actualisé. Ses actions seront prioritairement centrées sur l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance (expression orale et écrite, mathématiques) et de la méthodologie du travail scolaire.

En fonction des besoins identifiés des élèves, elles pourront revêtir des formes pédagogiques innovantes. Elles engagent l'ensemble de l'équipe enseignante. Le maître supplémentaire n'est aucunement chargé d'une mission de coordination. Il évite dans ses interventions tout saupoudrage et toute dispersion de l'action pédagogique.

Compétences

- connaître les processus d'apprentissage.
- posséder une bonne maîtrise didactique dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération.
- savoir prendre en compte les besoins divers des élèves, identifier leurs obstacles potentiels.
- savoir travailler au sein du collectif de la classe avec des aménagements (différenciation pédagogique).
- savoir s'adapter et travailler de manière collaborative en équipe.
- s'impliquer dans la recherche de nouvelles démarches et modalités d'apprentissage.

Tout professeur des écoles motivé peut se porter candidat, qu'il exerce déjà dans l'école souhaitée ou non.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame GANZITTI, IEN Mulhouse 1- Tél. 03.89.33.31.76.

➤ **Professeur ressource pour le numérique éducatif (PRNE) pour les circonscriptions de Wittelsheim et Guebwiller**

Le Professeur Ressource pour le numérique éducatif exerce à temps complet sur deux circonscriptions. Il contribue à la mise en œuvre des projets relatifs à l'usage du numérique éducatif à l'école. Il accompagne les équipes pédagogiques pour le développement et l'utilisation du numérique éducatif par les élèves. Il participe à la conception et à la mise en œuvre de dispositifs de formation au et par le numérique. Il aide à l'appropriation et à l'utilisation des applications informatiques nationales, académiques et départementales.

Placé sous l'autorité des IEN des circonscriptions dans lesquelles il exerce, son action est coordonnée au niveau départemental par l'IEN chargé des technologies de l'information et de la communication à l'école.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Monsieur CAILLEAUX, IEN WINTZENHEIM – Tél. 03.89.30.07.30.

➤ **Formateur Associé en sciences et technologies : 4 quotités de 0.25**

Implantation : Maison pour la science en Alsace – sites satellites : IUFM Colmar - Lycée Louis Armand à Mulhouse

La Maison pour la science au service des professeurs est une structure de développement professionnel qui s'adresse aux enseignants des écoles maternelles et élémentaires et des collèges. Elle résulte d'un partenariat étroit entre l'Université de Strasbourg, la Fondation La Main à la Pâte et le rectorat de l'académie de Strasbourg. Elle développe des parcours de formation, complémentaires aux actions de formation organisées par la Direction académique et le Rectorat, qui donnent notamment l'occasion aux professeurs de renouer des liens avec la science vivante (rencontres avec des enseignants chercheurs, visites de laboratoires, conférences...).

1. Définition du poste et des missions :

Le formateur associé exerce son activité à temps partiel sous la responsabilité conjointe du Directeur académique des services de l'Education nationale du Haut-Rhin et du Directeur de la Maison pour la science en Alsace. L'emploi temps plein (ETP) consacré à ce poste peut être scindé en deux temps partiels. Les missions du formateur associé relèvent essentiellement des entrées suivantes :

- Participation aux actions de développement professionnel organisées par la Maison pour la science en Alsace et la Direction académique (stages, animations pédagogiques, formation à distance...). Cette tâche comprend la préparation des formations, leur mise en œuvre (interventions), leur suivi et leur évaluation.
- Accueil de stagiaires en classe pour des actions de tutorat.
- Conception d'outils pédagogiques d'accompagnement à la formation.
- Aide à l'évaluation des besoins de formation des enseignants et à la conception des offres de développement professionnel.
- Développement d'actions de formation inter-degré (écoles-collèges).
- Participation aux réunions avec les partenaires et acteurs de la MSA (CPD, enseignants-chercheurs, ingénieur de formation).
- Mise en œuvre fonctionnelle et opérationnelle des centres satellites de la MSA (Colmar- Mulhouse).

2. Compétences et qualités requises par le candidat :

- Formation universitaire scientifique
- Expérience dans le domaine de la formation d'adultes
- Capacité d'organisation, d'analyse et de travail
- Bonne connaissance des programmes et principes de didactique des sciences (1^{er} et 2nd degré).
- Qualités relationnelles, sens de l'écoute, aptitudes à communiquer et à travailler en équipe.
- Compétences en informatique : traitement de texte, tableur, outils de formation...
- Disponibilité (notamment les mercredis) et autonomie.

Le CAFIPEMF n'est pas requis mais le candidat devra envisager, à terme, de préparer cet examen.
Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme BARLEON – IEN Wittenheim- Tél. : 03.89.57.59.05, ou par mail à ce.0681349X@ac-strasbourg.fr

Modalités de candidature

Les candidats à l'un de ces postes enverront une copie de leur dernier rapport d'inspection, ainsi qu'une lettre de candidature motivée, sous couvert de leur IEN qui portera un avis, à :

Direction académique des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin
Division du 1^{er} degré – Gestion collective
21 rue Henner
B.P. 70548
68021 COLMAR CEDEX

pour le 09 janvier 2014, délai de rigueur.

Important

→ La candidature à ce type de poste relève d'un choix personnel et réfléchi. Il est ainsi précisé que **tout enseignant qui postule à un poste à profil, et qui se verrait classé par son barème en première position, ne peut pas refuser d'être affecté sur ce poste.**

→ **De plus l'enseignant nouvellement nommé sur ce poste à profil ne doit pas participer au mouvement intra-départemental des professeurs des écoles**, car il sera affecté sur ledit poste à compter du 1^{er} septembre 2015. Il ne doit donc pas faire de vœux pour obtenir une autre affectation à la rentrée 2015.

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'éducation nationale du Haut-Rhin

signé : Maryse SAVOURET